

## La CFE-CGC Métiers de l'Emploi PACA signe l'avenant OATT en lien avec le télétravail

HOROQUARTZ

### Qui est concerné ?

- ➔ Tous les agents soumis au badgeage  
« Le décompte du temps de travail pour les agents en situation de télétravail se réalise au moyen d'un système de badgeage virtuel à partir du poste informatique de l'agent.  
Les agents travaillant sur site peuvent aussi, à leur initiative, utiliser ce mode de badgeage s'ils le souhaitent »

### Ça changera quoi ?

- ➔ Le temps de travail sera comptabilisé en réel et non plus en forfait
- ➔ Vous gérerez votre temps de travail et vos débits/crédits d'heures
- ➔ Vous bénéficierez des plages variables prévues par l'accord OATT PACA
- ➔ Il n'y aura plus de validation TTEX nécessaire et contraignante de votre N+1
- ➔ Sur site, le système de badgeage sera réellement adapté pour que chacun puisse badger virtuellement à partir de son poste informatique

### A partir de quand ?

- ➔ Dès que possible (prévision au 1<sup>er</sup> juillet 2021) et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021

En attendant, pas de changement, le TTEX reste en forfait de 7h30 par jour (3h45 par demi-journée) avec validation du N+1

**Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres,  
Ensemble, Construisons Demain**

[www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr)

